



**AFFAIRES FINANCIERES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-17/10-09**

L'an deux mille Vingt-deux, le **Lundi 17 Octobre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 13 octobre 2022

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (18) MICHELIER Valérie. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (3) : METZGER Olivier (procuration à FROGER-DROZ Daisy). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre).

**Absents** (2) : LANTENOIS Geoffrey. MEYNARD Delphine.

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES ARTS Ô SOLEIL »**  
**ANNEE 2022**

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Pour aider les associations et le Centre Communal d'Action Sociale à mener à bien leurs activités et leurs projets au cours de l'année 2022, et pour suivre l'avis de la commission des finances et de la commission de la vie associative réunies le 24 mars 2022, le conseil municipal a décidé d'allouer, par délibération du 29 mars 2022, des subventions de fonctionnement.

A la suite de l'organisation de la Fête de la Figue, la Commune de Caromb, au vu du bilan présenté par l'Association « Les Arts Ô Soleil », souhaite allouer à cette association, un montant de 300 €, venant compléter, à titre exceptionnel, sa subvention de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le **19 OCT. 2022**

ID : 084-218400307-20221018-2022\_CM171009-DE

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'Association « Les Arts Ô Soleil », d'un montant de 300 €, à titre exceptionnel,
- De dire que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2022 de la commune et sera imputée au compte 6574 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 18 octobre 2022

**Le Secrétaire de Séance**

**Pierre MICHELIER**



**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**

